REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 29 septembre 2020

# Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics**
**Objet : 20190021MP « Travaux de rénovation du Gymnase du Clergeon ». Décision modificative n° 1 au lot n° 3 Menuiseries extérieures aluminium.**
Nos réf. : CH/MCW/SB
Décision n° 2020-143

**Le Maire de la Commune de RUMILLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

**VU** le Code de la commande publique en date du 1er avril 2019, notamment en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique ;

**VU** la délibération en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé ;

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 juin 2019 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info, au Journal le BOAMP ;

**CONSIDERANT** l'attribution du marché n° 20190021MP lot n° 3 Menuiseries extérieures aluminium à l'entreprise ALU CONCEPT HABITAT domiciliée à 73100 AIX LES BAINS, le 26 novembre 2020 ;

**DECIDE**

Article 1 :

La décision modificative n° 1 au lot n° 3 a pour objet de prendre en compte une plus-value pour la repose de menuiseries déposées par le lot désamiantage et la fourniture seule de vitrage simple stadip 44.2 ;
Montant des travaux : 436,90 euros HT.
Le montant du marché initial est ainsi porté à la somme de : 38 758,92 euros HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Le Maire,**
**Christian HEISON**

VILLE DE RUMILLY (Haute Savoie)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200929-2020-143-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2020
Affichage : 30/09/2020
Le Maire, Christian HEISON